

SIVOS  
Nogent le Bernard  
Saint Georges du  
Rosay

**ARRETE 2025-14**  
**ETABLISSENT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT**  
**au titre de l'année 2026**

La présidente du de SIVOS NOGENT LE BERNARD / SAINT GEORGES DU ROSAY,

Vu les articles L. 216-2, L. 522-4, L. 522-23 à L. 522-31 du code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux du SIVOS ;

Vu la délibération n° D-Sivos-2025-07 du 30 Juin 2025 relative à la détermination des « ratios promouvables »

Vu les lignes directrices établies par La présidente du de SIVOS NOGENT LE BERNARD / SAINT GEORGES DU ROSAY après avis du comité social territorial,

**ARRETE**

**ARTICLE 1**

Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

**Avancement au grade de** : Agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
TRUFFER Virginie	Agent spécialisé principal de 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles

**Proportion homme / femme des agents promouvables \***

Total	Hommes	Femmes
1	0	1

\* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

**Proportion homme / femme des agents susceptibles d'être promus**

Total	Hommes	Femmes
1	0	1

**ARTICLE 2**

Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de gestion de la Sarthe** qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

**ARTICLE 3**

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à Nogent le Bernard

Le 9 décembre 2025,

La Présidente,  
Annick DUTERTRE

